Image not found or type unknown

Report échéances prêt immobilier

Par **sand16**, le **17/07/2015** à **11:55**

Bonjour,
Je rembourse actuellement un prêt immobilier auprès de la Caisse d'Epargne de Vannes (56) depuis 5 ans et pour une durée totale de 25 ans.
J'ai demandé, suite à mon divorce, à bénéficier d'un report d'échéances de 6 mois en Août 2013, le report a été mis en place dès Novembre et j'ai donc repris mes paiement en Mai 2014.
Je suis actuellement confrontée à un fort redressement fiscal et j'ai alerté ma banque en Février 2015 afin de savoir si je pouvais bénéficier d'un nouveau report d'échéances le temps de solder ma dette avec le centre des impôts.
Ma conseillère m'a alors répondu qu'elle était dans l'impossibilité de constituer un nouveau dossier puisqu'il fallait attendre une reprise des paiement de 12 mois consécutifs avant de pouvoir prétendre à un nouveau report.
Je la crois sur parole et reviens vers elle en Avril. Elle me dit que l'échéance de Mai 2015 doit être honorée avant la constitution du dossier.
Dans mon esprit, je compte 13 mois de reprise de paiements mais bon...
Les pièces sont fournies début Mai et la Saccef donne son accord deux semaines plus tard.
Le comité de direction de la Caisse d'Epargne me demande des pièces justificatives supplémentaires et entre autres mon diplôme d'aide-soignante et aussi la manière dont les biens ont été partagés entre mon ex-époux et moi-même alors que la maison est à mon nom puisqu'achetée avant le mariage...
Je retourne les documents le 9 juin via la messagerie.
Je suis dans l'impossibilité d'honorer l'échéance de Juin (le redressement fiscal a démarré depuis Mars).
Et nous voilà rendu mi-Juillet avec une échéance de Juin impayée... Ce qui bloque apparemment l'envoi de demande de report de prêt!
Dernier message en date de ma conseillère : Il va falloir être patient et honorer Juin, Juillet et Août avant que ce report puisse être mis en place!! Le redressement se termine en

Septembre! Lol.
Je me retrouve donc au service de recouvrement avec deux échéances impayées selon leurs services (courrier du 10/07)alors que je n'en compte qu'un(les prélèvements se font le 15 de chaque mois) et une menace d'être rapidement fichée à la Banque de France.
En relisant les conditions générales de ce prêt souscrit en 2010, je lis : "Entre deux mises en place de report, un délai de 12 mois doit s'être écoulé" et donc je comprends que ma conseillère aurait pu accéder à ma demande dès Novembre 2014!!! En aucun, il n'est mentionné qu'il faut une reprise des paiements de 12 mois!
Je suis en colère.
Quel recours ai-je à présent?
Par avance, merci à vous.

Par **aguesseau**, le **17/07/2015** à **15:06**

bjr,
ce qu'il faudrait savoir si ce report d'échéances est une possibilité offerte dans le contrat de prêt ou si le prêteur est obligé de vous l'accorder.
en règle le report d'échéances est une possibilité mais non une obligation du prêteur.
si vous avez alerté votre banque en février 2015 de vos difficultés de remboursement, je ne vois pas comment la banque aurait pu accéder à votre demande dès novembre 2014.
cdt

Par **sand16**, le **18/07/2015** à **21:48**

Bonsoir,
Oui le report d'échéances est une possibilité offerte dans le contrat de prêt. 24 mois au total peuvent être accordés sur toute la durée du remboursement.
J'ai, en effet, alerté ma banque de mes difficultés financières en Février 2015. Ma conseillère m'a répondu qu'il fallait attendre Mai pour instruire un nouveau dossier. Quand je parle de Novembre 2014, je fais allusion à mon premier report de prêt obtenu en Novembre 2013 pour une durée de 6 mois. D'après ce que j'ai lu dans les conditions générales du prêt, un nouveau report peut être envisagé 12 mois plus tard. c'est justement ce délai qui pose problème...
J'aurais pu demander ce report dès Novembre 2014 d'après ce que je comprends!
Vous n'apportez pas de réponse à mon problème!
Vous reprenez dans mon texte quelques incohérences, j'emploie d'ailleurs un conditionnel "ma conseillère aurait pu accéder...". Non, je ne lui ai rien demandé en Novembre mais pour étayer la chose je note qu'elle aurait pu dès Novembre 2014 et donc à fortiori dès Février 2015... Ca me semble clair... Enfin.
Vous êtes banquier sans doute, à cheval sur la syntaxe employée par les clients?
Je sais également que Le report n'est pas un droit absolu, on me l'a assez rabaché MAIS c'est une possibilité offerte!! Je crois d'ailleurs que le client, par le biais de sa cotisation d'assurance s'offre ce "droit"! Lol.
Qui peut, de nos jours, faire un pari sur l'avenir pour une durée de 25 ans et se convaincre qu'aucun événement fâcheux ne viendra bouleverser son quotidien et son train de vie?
Si la possibilité est offerte, c'est que le risque est pris en compte! la Saccef n'a, par ailleurs, fait aucune difficulté pour accepter ce report...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

En gros, vous ne me dites rien sur le recours que j'ai à l'heure d'aujourd'hui!
Merci d'avoir pris le temps de relever mes incohérences et maladresses... J'aurais aimé de l'aide non sur la forme de ce message mais sur le problème de fond qu'il pose! Re-Lol.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés